

PRÉFET DU VAR

Sous-préfecture de Draguignan
Bureau de l'Ingénierie Territoriale

SEVE - SIPME ARRIVEE			
18 OCT. 2018		000629	
SEVE		SIPME	

Draguignan, le 15 OCT. 2018

Le sous-préfet de Draguignan

à

Monsieur le maire des Adrets de
l'Estérel,
Président du Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Objet : Engagement officiel de l'Opération Grand Site du Massif de l'Estérel

P.J. : - Courrier du Ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire du 1^{er} octobre 2018 ;
- Courrier conjoint des Préfets des Alpes-Maritimes et du Var du 27 juin 2018

L'Opération Grand Site du Massif de l'Estérel a été officiellement lancée par le Ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire le 1^{er} octobre 2018.

Cette annonce fait suite à la transmission par les préfets des Alpes-Maritimes et du Var le 27 juin 2018, du dossier de candidature élaboré par le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME).

En tant que sous-préfet coordonnateur de l'opération pour les départements des Alpes-Maritimes et du Var, je vous propose de mettre en place rapidement le comité de pilotage de l'Opération Grand Site, en partenariat avec le SIPME, la DREAL et les collectivités territoriales du périmètre.



Eric de WISPELAERE



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toulon, le 27 JUIN 2018

Service Biodiversité, Eau et Paysages
Unité Sites et Paysages

Le préfet des Alpes-Maritimes
Le préfet du Var

à

Nos références: SBEP/UNITE/2018-
Affaire suivie par : Sophie Herete
sophie.herete@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 04 88 22 62 36

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la
transition écologique et solidaire
Tour Séquoïa
DGALN / DHUP / SDQV / Bureau des sites
92055 La Défense Cedex

Objet : demande de lancement d'une *opération Grand Site* (OGS) du massif de l'Estérel.

Pièces jointes: dossier de demande de lancement de l'OGS produit par le SIMPE, note de la DREAL PACA.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, la lettre et le dossier de candidature pour une *opération Grand Site* (OGS) du massif oriental de l'Estérel, produits par le *syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel* (SIPME), accompagnés d'une note de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelant l'historique du projet et détaillant les raisons de notre avis très favorable sur cette candidature.

En effet, il convient de rappeler que le massif de l'Estérel a été classé le 3 janvier 1996, dans des conditions difficiles, sur la demande du Conseil d'État, afin de préserver le coeur du massif qui subissait alors de très fortes pressions d'urbanisation.

Les collectivités locales concernées avaient alors contesté ce classement pour marquer leur opposition à cette décision juridique.

Depuis 2010, l'intérêt de la préservation du massif de l'Estérel est mieux perçu. Les collectivités se mobilisent aujourd'hui à travers leur syndicat mixte pour soutenir un projet de gestion collective de la fréquentation du site, d'amélioration des équipements et de valorisation de l'image de leur patrimoine.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le **1 OCT. 2018**

Le ministre d'Etat

à

Monsieur le préfet du Var
Coordonnateur de l'Opération Grand Site Massif de
l'Estérel.

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Sous-direction de la qualité du cadre de vie

Bureau des sites et espaces protégés

QV11 n° 765 - 2018 D1221

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : M. Bertrand HERVIER
bertrand.hervier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 43 - Fax : 01 40 81 34 08

Objet : Engagement de l'Opération Grand Site du Massif de l'Estérel.
Réf. : courrier conjoint des préfets des Alpes-Maritimes et du Var du 27 juin 2018.

Par courrier visé en référence, vous m'avez transmis la note argumentaire motivant la demande d'engagement de l'Opération Grand Site (OGS) sur le Massif de l'Estérel portée par le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), aboutissement d'un processus de mobilisation des acteurs locaux initié en 2010.

Le périmètre d'étude (22 190 ha), qui intègre le site classé, prend correctement en compte la réalité géographique et identitaire du massif. Il correspond, en effet, à l'esprit des lieux et à la cohérence paysagère de l'ensemble, sans se restreindre aux limites administratives du territoire. Le territoire retenu regroupe l'essentiel de l'espace naturel terrestre non urbanisé, à l'exception de certaines zones urbaines, ainsi que les espaces marins pour leurs enjeux naturalistes et paysagers et pour l'interface terre-mer.

Je me réjouis que les conditions soient désormais remplies pour lancer officiellement cette opération et je vous confirme que je donne mon accord pour l'engagement de cette OGS.

L'examen détaillé de la note argumentaire motive plusieurs recommandations pour les réflexions que vous conduirez avec les partenaires locaux pour l'élaboration du projet et le programme d'actions de l'OGS :

- Le périmètre de l'OGS comprend l'essentiel des espaces naturels bien conservés, les paysages les plus spectaculaires ainsi que le patrimoine bâti dans un ensemble cohérent. L'absence des communes de Mandelieu-la-Napoule et de Tanneron ne doit pas retarder, dans un premier temps, la démarche de création de l'OGS. Il pourra être envisagé, le moment venu, une extension de l'OGS avec ces communes.

... / ...

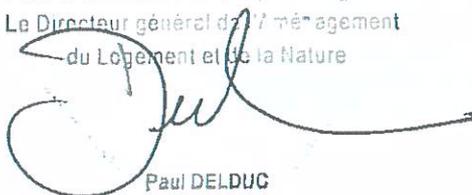
- L'interface terre/mer mérite une vigilance particulière. Ce point fera l'objet d'un traitement particulier dans le plan paysage avec l'intégration de la partie maritime du site classé ;

- l'interface OGS avec les sites inscrits : il s'agira d'identifier les enjeux pour les sites inscrits de l'Estérel (rade d'Agay à Saint-Raphaël) et de Théoule-sur-Mer et Mandelieu-La-Napoule (notamment la question des portes d'entrée du massif côté Alpes-Maritimes).

A l'issue de leur élaboration, ce projet global et son programme d'actions seront soumis pour avis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Je vous invite à mettre en place le comité de pilotage de l'Opération Grand Site en partenariat avec le président du SIPME et en associant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les collectivités territoriales et les différents acteurs du territoire concernés, et vous demande de me tenir régulièrement informé de l'avancement de cette démarche.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
Le Directeur général de l'aménagement
du Logement et de la Nature



Paul DELDUC

Copie : DREAL PACA, monsieur le sous-préfet de Draguignan coordonnateur délégué